

# Code de conduite des fournisseurs ADS

Chez Advanced Drainage Systems, Inc., ainsi que chez nos sociétés affiliées, filiales et coentreprises contrôlées directement et indirectement (collectivement « ADS » ou la « Société »), nous comprenons l'importance de résoudre les défis contemporains liés à l'eau. Du moment où la pluie entre dans le drain jusqu'à ce qu'elle retourne en toute sécurité dans l'environnement, nous sommes responsables de la gestion de cette précieuse ressource. Les ingénieurs d'ADS sont les chefs de file en matière de produits sectoriels durables et résistants. La gérance de l'environnement est au cœur de notre gamme de solutions nous permettant de créer un accès plus large à l'eau potable et à l'assainissement, et surtout, cela commence par nos Fournisseurs. Nous nous efforçons d'évaluer et d'améliorer continuellement notre chaîne d'approvisionnement qui fournit des solutions essentielles à l'infrastructure mondiale, en travaillant aux côtés de fournisseurs durables.

## Objectif + Portée

ADS s'engage à mener ses activités de manière équitable, honorable, intègre et transparente, et en conformité avec les lois applicables en tout temps, tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Cet engagement fondamental se reflète dans notre Code de conduite professionnelle et d'éthique.

ADS estime que la communication ouverte et les relations d'affaires solides avec nos fournisseurs font partie intégrante de notre engagement à mener nos activités avec intégrité et transparence. À ce titre, ADS s'attend à ce que nos Fournisseurs partagent nos valeurs éthiques et adhèrent au présent Code de conduite des fournisseurs (le « Code »). ADS définit les Fournisseurs comme toute organisation ou entité qui fournit directement des biens ou des services à ADS, y compris ses sociétés affiliées, filiales et coentreprises directement et indirectement contrôlées.

Le Code définit le cadre par lequel les Fournisseurs maintiendront les normes éthiques les plus élevées dans la conduite de leurs activités et font partie intégrante de la mise en œuvre de notre vision d'optimiser la valeur dans un environnement éthique. Par conséquent, le présent Code se rapporte aux [10 principes du Pacte mondial des Nations Unies \(« ONU »\)](#) qu'ADS s'efforce de respecter.

Veillez examiner le Code périodiquement, car vous êtes tenu de vous y conformer et de vous assurer que vos employés, agents et sous-traitants le respectent, tant dans sa forme que dans son esprit. Les dispositions du Code s'ajoutent à tout accord ou contrat entre le Fournisseur et ADS, et doivent également être lues en conjonction avec le Code de conduite professionnelle et d'éthique d'ADS, la Politique anticorruption mondiale et d'autres politiques applicables. Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec les [canaux pertinents d'ADS, indiqués au bas du Code](#), pour obtenir de l'aide.

ADS considère la collaboration dans la chaîne d'approvisionnement comme une partie intégrante de notre succès et s'efforce de fonctionner en tant qu'équipe intégrée avec les Fournisseurs. Nous cherchons à sélectionner des Fournisseurs en fonction de leurs normes éthiques dans la conduite des affaires, ainsi que de la qualité et de la compétitivité de leurs produits et services. Nous recherchons de solides programmes sociaux et environnementaux progressifs en plus de l'éthique commerciale généralisée. Le Code de conduite des fournisseurs d'ADS nous aide à choisir des partenaires commerciaux qui partagent des principes et des valeurs similaires et à préserver notre relation mutuelle. Nos exigences établies dans le Code sont sans frontières et de nature mondiale; cependant, si une loi ou une réglementation locale est incompatible avec une politique contenue, le Fournisseur doit respecter la loi ou la réglementation locale. Les Fournisseurs doivent connaître les pratiques commerciales de leurs propres fournisseurs et sous-

traitants et s'assurer qu'ils exécutent leurs activités conformément aux dispositions du Code. ADS se réserve le droit de mettre fin à sa relation avec un Fournisseur qui ne se conforme pas au présent Code.

## **Politique**

### **Environnement – Durabilité**

En tant que l'un des principaux recycleurs de plastique aux États-Unis et société de gestion de l'eau de premier plan, nous sommes guidés par notre engagement à préserver et à protéger l'eau. ADS s'attend à ce que nos Fournisseurs partagent notre engagement à réduire la consommation, à réutiliser les produits de consommation et à préserver les ressources précieuses afin de protéger l'environnement. ADS ne tolère pas les violations des lois, règles ou réglementations sur la sécurité et les précautions environnementales. Les Fournisseurs doivent entreposer, manipuler et éliminer les matières dangereuses conformément à la loi applicable.

ADS cherche à établir de solides relations d'affaires avec des Fournisseurs qui sont prêts à aller au-delà des exigences réglementaires pour protéger l'environnement, grâce aux efforts de recyclage et de conservation de l'énergie et des ressources naturelles. ADS encourage les Fournisseurs à envisager de nouvelles façons de protéger notre environnement par l'innovation, la mise en œuvre et les activités promotionnelles.

#### **Climat**

ADS s'est engagée à fixer des objectifs scientifiques pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément à l'Accord de Paris et à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C. Notre objectif de réduction des émissions de GES, une fois approuvé par l'initiative Science Based Targets, comprendra des réductions des GES du carburant que nous brûlons dans nos activités et notre parc de véhicules (portée 1) ainsi que de l'énergie que nous achetons (portée 2), et comprendra également un objectif de réduction des émissions de portée 3. Selon notre analyse, la plupart de nos émissions de portée 3 peuvent être attribuées à nos Fournisseurs. Par conséquent, nous nous attendons à ce que tous nos Fournisseurs se concentrent également sur la réduction des émissions de GES dans leurs empreintes respectives.

#### **L'eau est précieuse**

En tant que Fournisseur d'ADS, vous devez vous efforcer de préserver et de protéger l'eau en réduisant sa consommation, en minimisant la pollution des eaux usées et de l'eau en général et en gérant durablement les eaux pluviales dans vos propres activités. Notre engagement à développer des solutions innovantes qui protègent l'eau est au cœur de ce que nous faisons au quotidien, et nous nous attendons à ce que vous partagiez cet engagement.

#### **Minimiser le gaspillage de l'énergie et des produits de consommation**

En tant que Fournisseur d'ADS, vous devez vous efforcer de réduire l'impact de vos déchets de produits de consommation en utilisant des produits et des ressources réutilisables, en réduisant les produits à usage unique inutiles et la consommation d'énergie dans vos activités. Notre engagement va au-delà de la réduction grâce à la réutilisation des déchets plastiques dans la fabrication, et il s'étend sur le lieu de travail. Nous nous attendons à ce que vous partagiez cet engagement.

## **Main-d'œuvre – Valoriser vos employés**

ADS s'engage à créer un environnement de travail diversifié, inclusif, sécuritaire et équitable, et nous attendons la même chose des Fournisseurs. Les Fournisseurs doivent être un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi qui encourage différentes idéologies et favorise la conversation, et qui s'engage à créer un lieu de travail où chaque personne se sent valorisée, entendue et respectée. Nous croyons qu'une famille d'employés diversifiée favorise notre succès et, par conséquent, les Fournisseurs doivent s'efforcer de s'assurer que leur rémunération et leurs avantages sociaux reflètent ces valeurs.

Nous nous efforçons de créer un environnement où chacun peut fournir son plein potentiel au travail, se sent habilité à influencer les autres pour avoir un impact positif et comprend comment nous contribuons collectivement au monde de demain.

### **Rémunération équitable**

Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois sur les salaires et les heures qui s'appliquent, c'est-à-dire qu'ils paient tous les travailleurs pas moins que le salaire minimum, qu'ils fournissent au moins les avantages sociaux requis, qu'ils limitent le nombre d'heures de travail aux normes de l'industrie et qu'ils paient les heures supplémentaires. Lorsqu'aucune loi ou réglementation ne régit les salaires ou les heures, nous nous attendons à ce que les Fournisseurs indemnisent leurs employés équitablement et limitent leurs heures de travail aux normes de l'industrie.

### **Embauche + Pratiques d'emploi + Liberté d'association**

Les Fournisseurs doivent agir comme un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et s'efforcer de maintenir un espace de travail exempt de tout type de discrimination ou de harcèlement, y compris concernant la race, la couleur, le statut d'ancien combattant, la religion, l'origine nationale, l'ascendance, le statut de grossesse, le genre, l'âge, l'état matrimonial, l'invalidité, l'état de santé, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou toute autre caractéristique protégée par la loi applicable. Les travailleurs des Fournisseurs sont libres de rejoindre des associations de leur choix et ont la liberté d'adhérer à un syndicat lorsque la loi locale confère de pareils droits.

### **Tolérance zéro envers le travail forcé + Travail des enfants**

Les Fournisseurs ne doivent pas bénéficier directement ou indirectement de la traite des personnes, du travail forcé et involontaire ou de l'esclavage. Les Fournisseurs ne doivent pas s'adonner à des pratiques d'esclavage ni faire affaire avec des entreprises qui s'y adonnent. La traite des personnes et le travail forcé découverts doivent être signalés et traités par les Fournisseurs conformément à toutes les lois et réglementations applicables.

Les Fournisseurs ne doivent pas s'engager dans des pratiques de travail des enfants ni les soutenir. Tous les employés ou les travailleurs contractuels doivent respecter (1) les normes d'âge minimum énoncées dans les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et (2) les exigences d'âge minimum établies par la loi applicable, selon l'âge plus élevé des deux.

### **La santé et la sécurité sont primordiales**

Les Fournisseurs ont la responsabilité de traiter l'environnement de travail avec respect et soin. Les Fournisseurs doivent assurer un lieu de travail sain et sécuritaire en mettant en œuvre des procédures et des mesures de protection pour prévenir les dangers, les accidents et les blessures. Les Fournisseurs

doivent suivre les codes et règlements applicables de la région et doivent continuellement faire évoluer leurs codes de santé et de sécurité pour assurer un environnement de travail sain et sécuritaire.

### **Tolérance zéro envers le harcèlement en milieu de travail**

Les Fournisseurs doivent être des employeurs souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi tout en créant un environnement exempt de discrimination et de harcèlement. Les Fournisseurs doivent interdire strictement toute discrimination ou tout harcèlement illégal de quelque nature que ce soit, y compris la discrimination ou le harcèlement fondé sur la race, la couleur, le statut d'ancien combattant, la religion, l'origine nationale, l'ascendance, le statut de grossesse, le genre, l'âge, l'état matrimonial, l'invalidité, l'état de santé, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou toute autre caractéristique protégée par la loi. Les Fournisseurs doivent interdire toute forme de harcèlement, qu'il soit verbal, physique, visuel ou autre, de la part de tous leurs employés.

### **Une main-d'œuvre diversifiée et inclusive est bonne pour les affaires**

Les Fournisseurs doivent s'engager à favoriser une culture inclusive et à habiliter les employés et les communautés en adoptant la dynamique d'expériences, de perspectives et de milieux variés. Les Fournisseurs d'ADS s'engagent à créer un environnement dans lequel tous les employés se sentent appréciés, respectés et pleinement engagés, pour contribuer au succès de leur compagnie.

## **Droits de la personne**

ADS soutient et respecte tous les droits de la personne et n'est pas complice de violations, ni n'y contribue directement ou indirectement. Les Fournisseurs ne doivent pas bénéficier de violations des droits de la personne à l'interne ou par l'intermédiaire d'une autre entreprise. Taire les violations des droits de la personne correspond à prendre le parti de l'opresseur, et ADS se réserve le droit de réévaluer sa relation avec un Fournisseur s'il s'avère qu'il exerce ses activités d'une manière qui constitue une violation ou est complice de pareilles activités.

### **Les droits de la personne sont universels**

À l'appui du Pacte mondial des Nations Unies, ADS s'engage à respecter les droits de la personne tels qu'ils sont énoncés dans la [Déclaration universelle des droits de la personne](#), ainsi que conformément aux [Principes directeurs sur les affaires et les droits de la personne](#). Nous nous attendons à ce que les Fournisseurs respectent ces mêmes engagements.

### **Aucune participation à des boycottages non sanctionnés**

Les Fournisseurs ne doivent pas participer ou coopérer à des boycottages étrangers non sanctionnés interdits ou pénalisés par les lois et règlements anti-boycottage des États-Unis, y compris le boycottage arabe d'Israël.

## **Anticorruption - Éthique des affaires**

ADS s'engage à faire des affaires avec la plus grande intégrité et la plus grande transparence. En tant que société éthique, nous nous conformons aux normes les plus élevées en matière de conduite des affaires, et en tant que Fournisseur ADS, vous devez faire de même. Nous ne tolérons sous aucune forme, même lorsque la norme culturelle l'accepte, un comportement de corruption, y compris la subornation et l'extorsion. La subornation correspond à une offre, une promesse, un paiement, un cadeau, une

sollicitation ou la réception de quoi que ce soit de valeur pour persuader une personne de faire quelque chose de malhonnête ou d'illégal, dans le cadre des activités de la Société. L'extorsion peut prendre de nombreuses formes, mais elle est largement définie comme la sollicitation de pots-de-vin accompagnés de menace de préjudice corporel.

### **Pas de subornation ni de corruption - Aucun paiement inapproprié**

Les Fournisseurs ne doivent pas, directement ou indirectement, donner ou recevoir, ni promettre de donner ou de recevoir, quoi que ce soit de valeur à un tiers, comme des fonctionnaires étrangers ou nationaux, en échange d'un avantage commercial. De tels paiements visant une corruption peuvent être considérés comme des pots-de-vin ou des commissions occultes, et ils sont interdits par la loi, y compris par la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis et les lois d'autres pays. Il est également interdit aux Fournisseurs d'effectuer des paiements visant une corruption à de tiers commerciaux tels que des agents, des représentants ou des partenaires commerciaux qui font des affaires directes ou indirectes avec lui.

### **Concurrence équitable et légale**

Les Fournisseurs doivent se faire concurrence sur le marché de manière juste et honnête, en obtenant des avantages concurrentiels grâce à un rendement et des prestations de qualité supérieure, plutôt qu'en adoptant des pratiques contraires à l'éthique ou illégales. Il est interdit aux Fournisseurs de faire de fausses déclarations délibérées ou de créer ou d'aider à la création de tout dossier faux ou trompeur.

### **Respect de la loi sur le commerce international + Sanctions**

Les Fournisseurs doivent respecter les lois commerciales et les règlements de contrôle applicables, y compris les sanctions et les règlements douaniers, afin d'éviter de faire des affaires avec des personnes et des entités assujetties à des restrictions ou à des interdictions. Il incombe au Fournisseur de connaître et de respecter les embargos commerciaux et les programmes de sanctions économiques applicables.

### **Transparence des livres et des registres**

Les livres et registres des Fournisseurs doivent être exacts en ce qui concerne leurs activités commerciales, et ils ne doivent pas faire de fausses déclarations délibérées, de falsifications ou d'entrées trompeuses liées aux activités d'ADS. Les livres et registres des Fournisseurs doivent être transparents, et ADS peut, à sa discrétion, demander de la documentation ou effectuer des vérifications sur place pour assurer la transparence de sa chaîne d'approvisionnement et la conformité au Code.

### **Éviter les conflits d'intérêts**

Les Fournisseurs doivent éviter les conflits d'intérêts dans leurs relations d'affaires liées à leurs activités avec ADS. Comprendre qu'il y a un conflit d'intérêts lorsque l'intérêt privé d'une personne empiète ou semble empiéter sur les intérêts d'ADS ou de votre entreprise. Les conflits d'intérêts comprennent l'usage abusif, des informations ou la position de l'entreprise à des fins de gain personnel ou de concurrence avec ADS.

### **Protéger les renseignements confidentiels**

Les Fournisseurs doivent protéger et maintenir l'intégrité des renseignements confidentiels d'ADS et s'assurer que ces renseignements ne sont utilisés qu'aux fins prévues. Dans le cadre de la chaîne d'approvisionnement d'ADS, les Fournisseurs peuvent recevoir des renseignements confidentiels d'ADS dans le cadre de leur relation d'affaires. Ces renseignements confidentiels peuvent inclure les

renseignements fournis par ADS ou d'autres personnes liées à notre entreprise, qui sont sensibles sur le plan concurrentiel et qui ne sont généralement pas connus du public. Les Fournisseurs doivent conserver et éliminer les renseignements confidentiels conformément à leurs obligations contractuelles respectives envers ADS.

## **Rapports + Surveillance + Conformité + Recours**

Si vous êtes informé d'une violation ou de ce que vous croyez être une violation du présent Code, du Code de conduite professionnelle et d'éthique d'ADS, ou d'actions contraires aux valeurs d'ADS, vous avez le droit et la responsabilité de le signaler sans crainte de représailles s'il s'agit de signalements faits de bonne foi.

Canaux de signalement :

- Conformité ADS – [compliance@ads-pipe.com](mailto:compliance@ads-pipe.com)
- Durabilité ADS – [sustainability@adspipe.com](mailto:sustainability@adspipe.com)
- Ligne d'assistance en matière d'éthique d'ADS
  - Par téléphone : 1 888 234-4790
  - Portail Web : <https://ads-pipe.navexone.com/>

ADS se réserve le droit d'assurer le respect du présent Code par le Fournisseur en inspectant les installations, les livres et les registres, et en utilisant les moyens supplémentaires qu'elle juge appropriés et conformes aux obligations contractuelles applicables entre le Fournisseur et ADS. ADS s'attend à ce que les Fournisseurs prennent des mesures correctives pour remédier à la non-conformité décelée à la satisfaction d'ADS, dans un délai convenu conjointement.

## **Références + Ressources**

### Ressources ADS

Si vous avez des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez demander une version papier du Code de conduite des fournisseurs, veuillez communiquer avec [sustainability@adspipe.com](mailto:sustainability@adspipe.com).

[Code de conduite professionnelle et d'éthique d'ADS](#)

[Politique anticorruption mondiale d'ADS](#)

Ligne d'assistance en matière d'éthique d'ADS – Si vous soupçonnez un acte répréhensible, ADS maintient une ligne d'assistance confidentielle indépendante pour vous permettre de faire un signalement par téléphone (1 888 234-4790) ou en ligne (<https://ads-pipe.ethicspoint.com/>).

### Références

[Pacte mondial des Nations Unies](#)

Foreign Corrupt Practices Act ([FCPA](#))

[UK Modern Slavery Act](#)

[Office of Antiboycott Compliance](#) – Bureau of Industry and Security (BIS)

[Sanctions List Search](#) de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC)